

N° 2024-102

**BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

L'an deux mil vingt-quatre le 04 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)  
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme MARTINOD Marie  
M. TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 4

Le Président explique que la présente décision modificative est rendue nécessaire du fait des écritures d'amortissement à régulariser, d'une part, à la demande du SGC, et d'autre part, afin d'ajuster le montant des biens acquis dans l'année et à amortir au prorata temporis.

Budget Principal 2024/ Décision modificative n° 3			
Article budgétaire	Fonction	Montant	Observations
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES			
6811	Dotation aux amortissements	321 10 000,00	Régl. études antérieures
		325 5 000,00	Régl. études antérieures
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>	
RECETTES			
777	Reprise sur subvention	322 500,00	Sub. amortie prorata temporis
744	FCTVA	325 6 200,00	
		020 2 900,00	Rm cotisation assurance
		4221 1 700,00	
773	Produits spécifiques	020 1 000,00	RM sur tickets restaurant
		020 1 100,00	
		311 800,00	
75888	Autres produits	4214 800,00	RM sur sinistre
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES			
13912	Subvention invest. amortissable	322 500,00	Sub. amortie prorata temporis
2031	Etudes	322 -500,00	
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>0,00</b>	
RECETTES			
28031	Amortissement études	321 10 000,00	Régl. études antérieures
		325 5 000,00	Régl. études antérieures
10222	FCTVA	321 -10 000,00	
		325 -5 000,00	
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>0,00</b>	

Le solde des dépenses de fonctionnement est financé par des produits de gestion courante encaissés sur la même section.

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 11 483 728.31 € après la décision modificative n°3 (+ 15 000.00 €).

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élèves à 3 550 454.86 € et reste inchangé.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

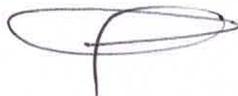
Vu le code général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Président à approuver la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LE 04 DECEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
73200 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX